



**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 08-2021 SUR LE DROIT DE VISITE ET**  
**D'EXAMEN DES OFFICIERS DE LA MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC** EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

**À L'EFFET QUE** le 15 novembre 2021, le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes a adopté le règlement numéro 08-2021 sur le droit de visite et d'examen des officiers de la Municipalité. L'objet de ce règlement est de donner un droit de visite et d'examen aux officiers de la Municipalité dans le but de veiller à l'application de l'ensemble des règlements dont elle est responsable.

Le Règlement numéro 08-2021 peut être consulté au bureau municipal situé au 4050, rue principale à Notre-Dame-de-Lourdes, du lundi au vendredi, aux heures normales d'ouverture. Il est également disponible par courriel, sur demande.

DONNÉ à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 16 novembre 2021.

Véronique Laporte

Directrice générale et secrétaire-trésorière *par intérim*

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, soussignée, Véronique Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, résidant à Saint-Thomas, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16 novembre 2021, entre 13h et 16h.*

*En foi de quoi je donne ce certificat ce 16<sup>e</sup> jour de novembre 2021.*

Véronique Laporte

Directrice générale et secrétaire-trésorière *par intérim*